

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 5 octobre 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 2023/10

**Non-appel de la
cotisation 2023 du
Département des
Bouches-du-Rhône**

17 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Violaine RICHARD (CR), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Cécile CHERY (ADEME), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Jean-Yves PETIT (CESER), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Jean MANGION (PNRs) excusé donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR)

07 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Christophe MADROLLE (CR), Eric HANSEN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Sébastien FOREST (DREAL), Philippe CARLES (CCIR),

18 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Géraldine POLLET (CR), Suzanne GIOANNI (PNR du Verdon), Valérie RAIMONDINO (CR), Didier BERT (CD04), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (GA), Marion CLEMENT (TPM), Marc MAURY (CEN), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Céline HAYOT (CR), Valérie LEBRAS (CD06), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 17 sur 25
Quorum atteint**

- Vu** La délibération n° CP-2023-02-03-43 du 3 février 2023 du Département des Bouches du Rhône votant son retrait du syndicat mixte ARPE-ARB ;
- Vu** La délibération n° 1918 du 2 mars 2023 du Syndicat Mixte ARPE-ARB approuvant le retrait du Département-des-Bouches du Rhône au sein de la gouvernance du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB ;
- Vu** L'arrêté du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur signé le 26 juin 2023 et publié le 29 juin 2023 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » de Provence-Alpes-Côte d'Azur par transformation du syndicat mixte ARPE-ARB et portant modification statutaire ;
- Considérant** Que le Département des Bouches-du-Rhône a par ailleurs fait savoir qu'il ne souhaitait pas participer au projet de création de l'Etablissement Public de Coopération Environnemental « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » ;

Que la cotisation statutaire du Département des Bouches-du-Rhône ayant été inscrite au BP 2023 et dans un principe de sincérité, il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de l'ARBE d'acter le non-appel de la cotisation statutaire 2023 du Département des Bouches du Rhône au titre du Syndicat mixte ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'approuver le non-appel de la cotisation statutaire 2023 du Département des Bouches du Rhône au titre du Syndicat mixte ARPE-ARB d'un montant de 50.000 €.

Fait et délibéré à Marseille, le 5 octobre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

